

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

40

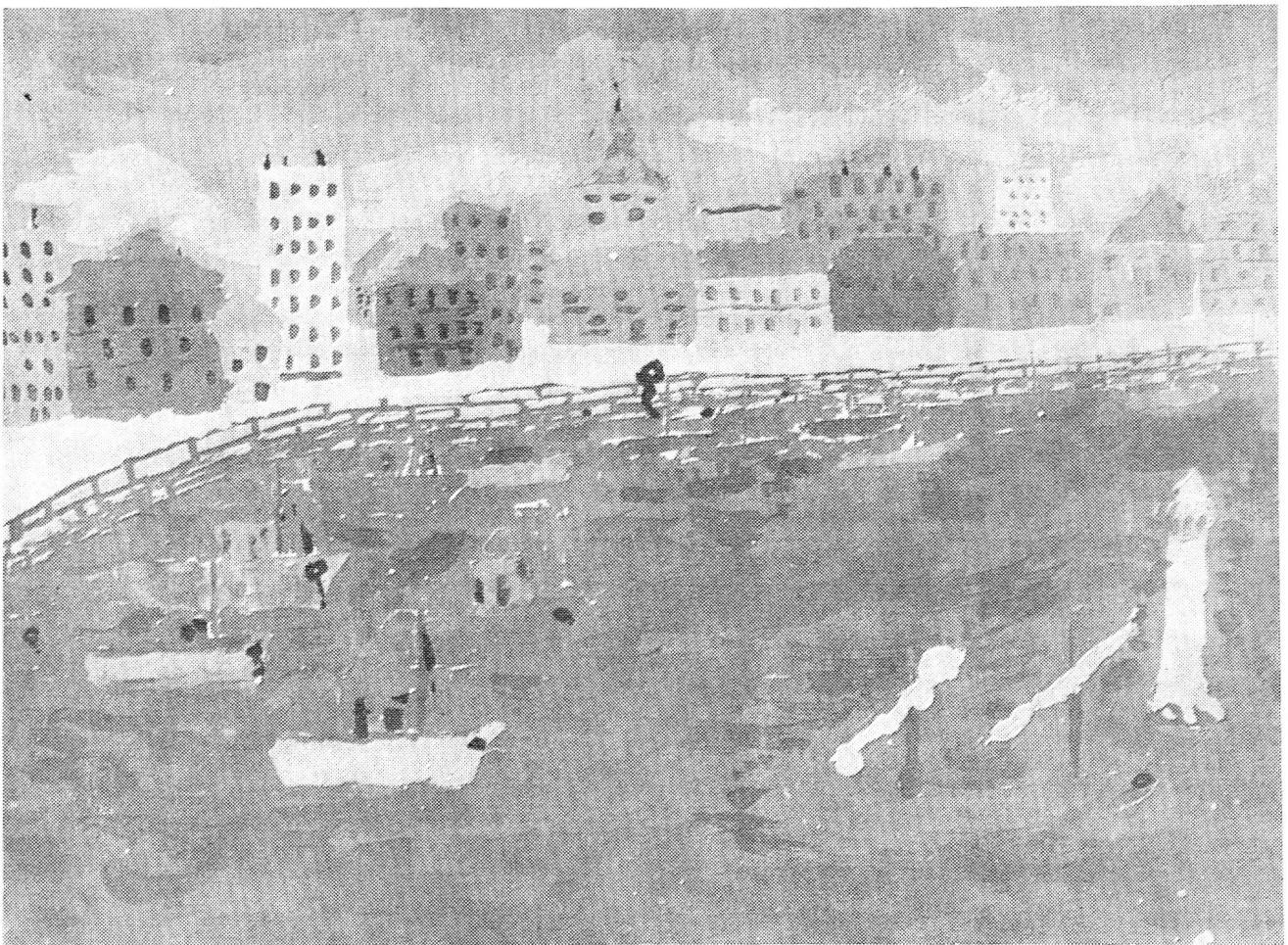
Montreux, le 12 décembre 1969

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif





Elna offre des avantages particuliers pour l'enseignement scolaire

Elna est plus facile à enseigner, parce qu'elle demande moins d'entretien et est plus simple à régler pour plus de possibilités d'applications.

Elna possède, comme nouveauté et comme seule machine à coudre suisse, une pédale électronique à deux gammes de vitesses indépendantes: lente pour les débutantes - rapide pour les plus avancées.

Elna offre, gratuitement, deux révisions par année.

Elna offre son soutien pour résoudre tous les problèmes de couture - soit directement, soit par ses quelque 100 points de vente.

Elna offre, gratuitement, un riche matériel d'enseignement.

BON pour une documentation complète et gratuite sur notre matériel scolaire.

Nom

Rue

No postal et localité

Prière d'envoyer ce bon à ELNA SA 1211 Genève 13

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

comité central

Comité central SPR

Le CC a tenu séance, sous la distinguée présidence de J. John, le samedi 22 novembre à Cressier. Les points les plus importants figurant à l'ordre du jour ont été les suivants :

Conférence des présidents d'associations d'enseignants

La conférence a siégé le 29 octobre dernier. Elle a discuté l'organisation d'une table ronde groupant les représentants de la Conférence des chefs du DIP, de la CIRCE et des associations d'enseignants. Elle a traité en particulier de la manière dont les représentants des associations ont été désignés, leur choix par les autorités scolaires étant difficilement acceptable.

CIRCE

Plusieurs programmes sont élaborées ou en cours d'élaboration. Ni la SPR ni les associations cantonales n'ont été officiellement nanties de l'avancement des travaux.

Affaires internationales

Le bureau exécutif de la FIAI s'est réuni à Amsterdam en octobre. J. John a participé aux travaux. La FIAI cherche une nouvelle assise. Il existe deux associations qui poursuivent les mêmes buts : la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI) et la Confédération mondiale de la profession enseignante (CMOPE). On a quelque peine à justifier le maintien de ces deux associations. Ne serait-il pas possible d'apporter les modifications qui permettraient de considérer la FIAI comme la section européenne de la CMOPE ?

Le Congrès FIAI aura lieu du 27 au 30 juillet, à Genève. Le BIT mettra ses installations à disposition des congressistes. Un petit comité d'organisation sera prochainement constitué. Les deux thèmes du congrès seront :

- a) programme d'activités futures de la FIAI pour les années à venir ;
- b) participation des organisations d'enseignants à la fixation des traitements et des conditions de travail.

Activités des commissions

La commission de **structures** a terminé ses travaux. Le rapport final sera présenté au CC avant le 31 décembre.

La commission **jeunesse et économie** poursuit l'élaboration de fiches d'informations économiques. La sous-commission qui s'occupera de problèmes particuliers à l'horlogerie vient de tenir sa première séance.

La commission « **Educateur** » met en place les éléments qui permettront peut-être une refonte complète du journal. Elle se préoccupe particulièrement des incidences financières qu'aurait une transformation importante allant jusqu'à la nomination d'un rédacteur permanent.

La commission **Centre de formation continue** n'a pas été convoquée cet automne. Elle reprendra son travail en décembre.

La commission de la **Gilde de documentation** manque de travaux à publier. Qu'on se le dise ! Une publicité plus grande pourrait être faite par le canal de responsables cantonaux.

Congrès 1970

Rappelons qu'il aura lieu les 13 et 14 juin. Un projet de budget a été établi. Il présente un découvert important. Nous espérons que ce découvert sera comblé par les subventions sollicitées.

Le projet de rapport est presque achevé. Les délais seront respectés.

Séminaire de Villars-les-Moines

Il se tiendra du 13 au 18 juillet 1970.

Thèmes prévus provisoirement : L'enseignement, un investissement rentable ? Objectifs généraux de l'enseignement. Recherche pédagogique. Méthodes et types d'écoles.

R. H.

16^e Semaine pédagogique internationale

C'est au Château de Villars-les-Moines près Morat qu'aura lieu, du 13 au 18 juillet 1970, la 16^e rencontre pédagogique, dont l'organisation sera assumée pour la quatrième fois par la Société pédagogique romande. Le professeur Georges Panchaud, de l'Université de Lausanne, dirigera ce séminaire, qui sera consacré à la définition des objectifs généraux de l'enseignement, aux différents types d'écoles et à la recherche pédagogique.

Cette Semaine est organisée en collaboration avec la Lehrerverein, la Commission nationale pour l'Unesco et Fraternité mondiale. Elle s'adresse aux enseignants de tous les degrés, et se propose d'étendre le travail par groupes, ce qui permettra une participation plus active des collègues de différents pays.

A. P.

On nous écrit...

Une voix constructive d'outre-Sarine

Depuis que le thème de la coordination scolaire est devenu un thème d'actualité, on a insisté sur le fait qu'un des problèmes les plus urgents était celui de la date du début de l'année scolaire. La Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique s'est prononcée clairement en faveur du début de l'année scolaire après les vacances d'été. Actuellement, dans la plupart des cantons, on prend des mesures dans ce sens. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que les adversaires de ces mesures rompent leur silence et inondent la presse d'articles incisifs, qui dépassent souvent le but que leurs auteurs s'étaient assigné. Il serait regrettable que la coordination de nos systèmes scolaires s'achoppe à cet obstacle.

On peut admettre que certains arguments jouent en faveur du début de l'année scolaire au printemps, mais on pourrait aussi trouver autant d'arguments pour exiger que l'année scolaire débute en automne...

On reproche souvent à certains cantons d'avoir, sur ce sujet, créé un fait accompli sans s'en référer aux autres cantons. Mais aussi bien les cantons romands que celui de Lucerne ont, avant de prendre une décision, tenté de nouer des contacts avec les autres cantons, et cela sans succès.

La Suisse alémanique peut-elle se permettre un affront envers les « Confédérés » et réclamer de leur part qu'ils reviennent sur leur décision ? Le corps enseignant veut-il prendre sur lui de bafouer l'opinion publique qui réclame la coordination scolaire ?

Il est temps que les nombreux partisans d'une coordination complète et effective prennent nettement position sur l'ensemble de la question, dépassant le simple problème du début de l'année scolaire.

W. Vogel.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Avez-vous votre nouvel agenda sous la main ?
Veuillez donc prendre note de nos deux prochains rendez-vous :

Samedi 7 février 1970, salle du Pavillon, Montreux

Congrès extraordinaire

à l'ordre du jour : les nouveaux statuts SPV

Samedi 9 mai 1970, Palais de Beaulieu, Lausanne



Congrès ordinaire 1970

à l'ordre du jour : mise en place des organes de notre société

Le Bulletin...

Un salaire antisocial

C'est sous ce titre qu'a paru dans la dernière revue « Contacts » un article de M^{me} Suzanne Pavillon condamnant les études de la commission SPV concernant le salaire social versé aux « pédagogues, pères de famille, dont la femme choisit de ne travailler qu'au foyer ».

Dans son argumentation, M^{me} Pavillon déclare entre autres qu'« octroyer une somme d'argent à qui ne travaille pas, c'est pénaliser la mère qui veut travailler ». Sa conclusion enfin détermine l'état d'esprit de M^{me} Pavillon : « Un salaire versé à la mère au foyer n'aurait d'autre effet que de maintenir la famille traditionnelle ».

Voilà où la chatte a mal aux pieds : la famille traditionnelle est une « idéologie bourgeoise » qui doit être balayée à tout prix. Malheureusement, M^{me} Pavillon ne nous dit pas par quoi la remplacer. Ce qui est certain, c'est que les nouveaux systèmes « familiaux », qu'ils appartiennent à une idéologie ou à une autre, ou simplement qui se veulent d'avant-garde, ne nous ont pas apporté la preuve que la famille de l'« idéologie bourgeoise » était dépassée. Chère madame, la notion de famille telle que nous la connaissons chez nous n'est pas un produit d'« idéologie bourgeoise » ! L'histoire de l'humanité nous renseigne à ce sujet.

En ces temps de mutation rapide et aussi de contestation la famille, telle que nous la connaissons, doit s'adapter. Une seule chose cependant doit demeurer : son unité.

Le mérite de notre société est d'essayer de faire quelque chose de concret pour la famille. Le but peut paraître puéril et la façon de s'y prendre ridicule. On ne peut nier que notre solution vise à résoudre des problèmes pratiques. Cela nous change d'un certain verbiage idéologique qui n'est en fin de compte que du vent.

PG.

Nouveaux statuts

Le projet des nouveaux statuts SPV va être distribué à tous les membres de la société par les soins des présidents de section. Nous espérons que d'ici aux vacances, chacun l'aura reçu. Si ce n'était pas le cas, demandez-en un exemplaire à votre président de section.

L'avenir de notre société est en jeu.

PG.

Pour la santé de notre peuple

Chaque maître du degré supérieur a reçu l'illustré de la campagne A 69. Il y trouve de nombreux renseignements pour alimenter les entretiens de la classe et répondre aux questions des élèves.

Mais la discussion et la réflexion sur les mêmes thèmes peuvent être introduites par le cinéma, et cela n'importe quand dans l'année, au gré du programme ou des événements. A cet effet, nous vous recommandons quelques films sonores 16 mm.

Pour les élèves de 8^e et 9^e années

Mon Copain l'Alcool (durée 20 minutes), montre l'influence des mœurs et fait appel au sens des responsabilités.

Cerveau-Pilote (20 minutes), à présenter à la fin de l'étude du système nerveux.

Le Verre à la Main (12 minutes), édité par l'Organisation mondiale de la santé, donne un aperçu d'ensemble du problème de l'alcool.

Pour les grandes filles

Le Premier Bal (15 minutes), film polonais sans texte ni paroles, avec accompagnement musical.

Notre Amie des Champs (16 minutes). Ce film en couleurs sur la pomme de terre convient particulièrement aux écoles ménagères.

Pour les plus jeunes

Monsieur Prokouk se rend compte (10 minutes), dessin animé tchèque.

Pour tous les âges

Deux films remarquables qui amèneront des entretiens animés sur alcool et circulation.

Un Dimanche (11 minutes), d'origine polonaise, sans texte ni paroles, avec accompagnement musical.

Un Verre de trop (20 minutes), d'origine tchèque, présente des marionnettes de Prague qui évoluent dans des paysages de rêve.

Pour montrer que l'utilisation non alcoolique des fruits concilie le souci de la santé publique et les intérêts de l'arboriculture et de la viticulture, vous avez quatre films en couleurs à disposition :

La Promesse des Fleurs (16 minutes).

Une Source de Santé (12 minutes).

La Merveilleuse Horloge du Roi Pomme (20 minutes).

Une Cure de Raisins (4 minutes).

Tous ces films s'obtiennent auprès du Secrétariat anti-alcoolique suisse, case postale 203, 1000 Lausanne 13 (tél. 021/27 73 47).

La location en est gratuite pour toutes les écoles primaires, secondaires et professionnelles du canton de Vaud.

L'Association antialcoolique du corps enseignant prend ces frais à sa charge.

Ed. Cachemaille.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Quatre ascensions à ski

25 janvier : Tanay, col Chaudin (2100 m.), val de Vernes, marche 3 h. 30.

14-15 février : Rogneux (3080 m.), descente 2100 m. de dénivellation, marche : samedi 3 h. 30, dimanche 4 h. 30.

28 février-1^{er} mars : Pointe de Vouasson (3489 m.), descente sur Evolène, marche : samedi 3 h. 30, dimanche 2 h. 30.

18-19 avril : pigne d'Arolla (3796 m.), marche : samedi 4 h. 30, dimanche 3 h.

Ces courses, destinées aux bons skieurs, familiariseront les participants à la lecture de carte, au choix du cheminement et aux problèmes que pose l'organisation et la conduite d'une course en montagne.

Les collègues qui ne participeront pas à l'une au moins des deux premières courses prévues, ne pourront être admis aux courses 3 et 4.

Les inscriptions doivent parvenir, une semaine avant la course, à N. Yersin, 11, chemin Champ-Rond, 1012 Lausanne, tél. 32 22 80.

Le chef technique : *D. Jan.*

Pensions et maisons de vacances bien aménagées
classes en plein air
camps d'été
classes de ski

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Demandez la liste des périodes libres en hiver 1970 !

Et n'oubliez pas : il est mieux de penser déjà aux vacances **d'été 1970** et les classes en plein air en juin et septembre 1970.

Maisons avec et sans pension.



Adressez les demandes à :
Centrale de maisons de vacances
Case postale 41 — CH-4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40

Si vous n'êtes pas déjà client de la

Banque Cantonale Vaudoise

vous le serez demain.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

14, pl. St-François, Lausanne.

40 succursales, agences et bureaux dans toutes les localités importantes du canton.

A VENDRE

pour cause de départ à l'étranger :

- encyclopédie Alpha, complète jusqu'au N° 102 (6 volumes, reliure mobile), abonnement à continuer.
- l'Histoire de l'Humanité, publiée sous les auspices de l'UNESCO, 9 volumes.
- le livre de l'Occident. Editions Kister, 4 volumes.

S'adresser à : l'Educateur, sous chiffre 6169 avenue des Planches, 22, 1820 - Montreux.

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5



La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Séance de délégations

Deux jours après l'assemblée générale du 18 novembre dont vous avez pu lire un compte rendu dans l'« Educateur », neuf membres du comité rencontraient en séance de délégations, la direction de l'enseignement primaire (DEP) *in corpore*. Des sujets importants figuraient à l'ordre du jour.

1. Rapport enseignement primaire et cycle d'orientation

Nous ne reviendrons pas sur le détail des difficultés survenues au début de cette année scolaire entre l'enseignement primaire et le CO. Ces difficultés n'ont fait que cristalliser un malaise que beaucoup ressentait depuis longtemps. Nous avons présenté à la DEP la résolution votée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée du 18 novembre. Notre point de vue a été entièrement approuvé par la DEP qui de son côté avait réagi énergiquement auprès du chef du département contre certains propos tenus par le directeur du cycle d'orientation, propos qui, en fait, accusaient les maîtres de 6^e de manque d'objectivité dans l'attribution des notes scolaires. La situation se présente maintenant de la manière suivante :

- a) nous ne refuserons pas, pour cette année, notre collaboration avec le CO, ceci pour le bien des enfants ; nous recommandons en particulier aux maîtres de 6^e année de ne pas boycotter les discussions qui pourraient avoir lieu, par secteurs, entre maîtres du CO et maîtres primaires ;
- b) les modalités de la préorientation doivent être revues rapidement tout en insistant encore sur le fait que la 6^e année doit rester à l'enseignement primaire ;
- c) nous devons appuyer de toutes nos forces la création au CO d'une 7^e année avec tronc commun ; une commission chargée d'étudier ce problème va être mise sur pied prochainement par la direction de l'enseignement secondaire ; nous insisterons pour que la SPG y soit représentée.

2. Statut du maître principal

Là aussi, nous avons présenté, par la voix de M. Marguet, les propositions d'amélioration et d'adaptation du statut du maître principal, à la DEP. Celle-ci n'a bien entendu pas pu nous donner de réponse immédiate, mais nous pouvons affirmer que nos propositions semblent avoir été soumises dans les meilleures conditions. Une réponse nous sera fournie dans le courant de cette année scolaire, afin que des changements puissent intervenir dès la rentrée de 1970. Remercions notre collègue Marguet pour son travail impeccable qui facilitera grandement notre travail.

3. Classes d'accueil

La SPG avait rédigé à l'intention du département un rapport concernant la création éventuelle de classes d'accueil pour des élèves arrivant à Genève sans savoir le français. La SPG proposait de mettre sur pied si possible dès septembre 1970, deux classes expérimentales. Actuellement une commission d'inspecteurs étudie ce problème. Une réponse nous sera donnée au début de 1970.

4. Libre accès aux écoles

Rappelons que nous avons demandé la possibilité pour chaque maître de posséder une clé lui permettant d'entrer à toute heure dans son école (ceci pour la ville de Genève). Le Conseil administratif a envoyé à la DEP une réponse négative, tout en précisant que de larges dérogations pourraient être accordées aux instituteurs et institutrices qui en

feraient la demande. Actuellement des tractations sont en cours entre le comité et le Conseil administratif pour définir quelles seront les modalités de ces dérogations.

5. Service médico-pédagogique

Parmi toutes les propositions que la SPG avait adressées à la direction de l'enseignement primaire pour améliorer les rapports entre corps enseignant et SMP, la DEP a retenu celle de mettre à disposition du corps enseignant une psychologue scolaire attachée à l'école, selon un horaire hebdomadaire à déterminer selon les besoins. Il s'agit pour l'instant d'une expérience qui va débiter dans trois écoles. Le comité a demandé que la SPG puisse suivre l'expérience par l'intermédiaire d'un représentant qu'elle choisirait. Ce principe a été admis par la DEP.

Le SMP, dans le but d'informer le corps enseignant fera une tournée des écoles.

Enfin en deuxième année des études pédagogiques, l'information et la formation des futurs maîtres seront renforcées par des séminaires organisés par M. Goumaz.

Relevons pour terminer l'excellent esprit dans lequel se sont déroulées ces discussions et le sentiment réconfortant que nous avons d'avoir obtenu dans plusieurs domaines des résultats positifs et concrets.

Le comité.

**Ce que le
pédagogue
aime
trouver
au
restaurant**



De la tranquillité. Les DSR sont conçus pour recevoir leurs hôtes dans une ambiance familiale.

Des prix agréables. Les DSR vous offrent des menus complets aux prix exacts (prix dès Fr. 3.50).

Des menus copieux. Dans les DSR vous recevez encore la garniture des menus et le pain à volonté.

Des boissons saines. Pour ménager la santé de ses hôtes, les DSR servent uniquement des jus de fruits savoureux, et des bières EX. Et, bien sûr, des thés, des cafés et des chocolats de premier choix.

Lors de vos prochaines courses d'école, inscrivez DSR à votre programme. Notre secrétariat central vous renseigne sur nos conditions avantageuses.

**Martigny - Lausanne - Le Locle - Montreux
Neuchâtel - Renens**

MORGES, 23, rue Centrale, tél (021) 71 36 24

neuchâtel

Conférence des présidents

Précédant l'assemblée des délégués d'automne, une conférence des présidents des sections de districts, des présidents des diverses commissions actuellement au travail et du Comité central s'est tenue à Neuchâtel le vendredi 21 novembre, dirigée par Claude Zweiacker, président cantonal.

Elle avait pour but de faire le point sur l'état des travaux en cours et de donner des informations sur les problèmes internes aux sections.

a) Commission pédagogique

Le dépôt du rapport sur l'intégration des élèves étrangers est imminent. Une enquête attentive a permis à la CP d'émettre des propositions intéressantes que le CC pourra examiner en fin d'année encore.

Mandatée par le CC la commission a pris contact avec M. Calame, chef du bureau d'orientation scolaire, au sujet du rapport concernant les examens d'orientation de 5^e primaire et de 1^{re} MP. Un groupe de travail a été constitué. Il sera présidé par M. Calame et comprendra un inspecteur et deux membres de la SPN.

b) Commission du prix pédagogique

Cette commission n'a pas siégé encore. Elle aura prochainement à prendre position sur les candidatures proposées, qui seront parvenues au président SPN jusqu'au 30 novembre.

c) Commission des jardinières d'enfants

Présidée par M^{lle} Troesch, cette commission a tenu plusieurs séances. Elle aura prochainement une entrevue avec M^{me} Jaccard, présidente de l'Association cantonale des jardinières d'enfants.

d) Commission du dossier « courses d'écoles »

Le président R. Schwab annonce que sa commission, sur la base des questionnaires rentrés est en train d'établir un dossier selon la mission reçue. A remarquer que sur 500 questionnaires envoyés, seuls 97 sont rentrés dans les délais, soit environ 20 %.

e) Commission des statuts SPN

A la suite de la non-prise en considération du rapport préalable soumis à la conférence des présidents, le président Jean-Claude Leuba et sa commission ont décidé de suspendre leur activité jusqu'au dépôt du rapport de la commission « structures SPR », ce qui devrait être fait à la fin de cette année.

f) Commission du point global sur la réforme

Les travaux sont en cours. La commission s'entoure du plus d'avis possible et de documents. Ce travail considérable et de longue haleine demandera encore de nombreuses séances.

g) Groupe de travail « mathématiques modernes »

Ce groupe, dirigé par M^{me} Rollier se réunit environ une fois par mois. Il vise essentiellement deux objectifs : l'information et la formation personnelle des membres du groupe, et la mise à disposition des élèves de matériel. Une expérimentation méthodique se poursuit dans le cadre des programmes actuels, et en collaboration avec des collègues d'autres cantons. Actuellement, le travail porte essentiellement sur la première année d'école.

Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique

Le président A. Chardonnens rapporte que l'activité de la société, sous-section de la SPN a été fructueuse et variée

en 1969. Les dix cours proposés ont groupés 450 participants. C'est dire que les instituteurs neuchâtelois ont le souci de leur formation continue.

Pour 1970, 10 nouveaux cours sont prévus. Ils rencontreront sans doute le même succès.

Le calendrier sera publié au début de l'année afin d'éviter, dans la mesure du possible, les collisions avec les cours organisés par le DIP.

Une proposition du Département demandant la limitation du nombre des participants, et la répétition des cours ne peut être retenue.

Conférences officielles d'automne

La formule nouvelle consistant à consacrer une journée entière à l'étude d'un seul thème (la science fiction et l'actualité spatiale) a en général été bien accueillie. Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis de se faire une idée valable sur les projets de style nouveau préconisés par la commission mise sur pied à cet effet.

La défection en dernière heure de M. Schärli a forcément modifié profondément l'équilibre de la matinée, obligeant le conférencier à remanier son exposé. Les deux lettres ci-après font état de l'intervention de la SPN et de la réponse du DIP.

Il faut cependant regretter la mauvaise qualité des installations techniques. A La Chaux-de-Fonds, tout au moins, le passionnant exposé de M. Versins a été quasiment inaudible, et l'épidiascope antédiluvien envoyait plus de clarté dans l'œil des spectateurs que sur l'écran...

Cette demi-réussite, ou ce demi-échec, comme on voudra, doit inciter la commission à poursuivre dans la voie choisie, mais en mettant tous les atouts dans son jeu. On peut espérer également que cette mauvaise expérience engagera les organisateurs à abandonner définitivement la salle de la Croix-Bleue de La Chaux-de-Fonds, ce local ne se prêtant plus du tout à de telles conférences.

Affaires internes. La mise sur pied d'un système de diffusion et de récolte de circulaires ou d'enquêtes par l'intermédiaire des correspondants de collèges ne rend pas encore les services que le CC en attendait. Il est recommandé aux présidents de sections de veiller à une plus grande célérité dans la distribution, et surtout dans le retour des documents.

Propagande. Les admissions en cours d'année compensent tout juste les démissions. C'est dire que l'action de propagande doit continuer, voire s'intensifier. Il reste toutefois évident que le contact personnel reste le meilleur agent.

GB

2072 Saint-Blaise, le 13 novembre 1969

Monsieur Roger Hugli,
chef du service de l'enseignement primaire
et préprofessionnel
Château
2001 Neuchâtel

Concerne : conférences officielles d'automne 1969

Monsieur,

L'absence de M. Eric Schärli aux conférences officielles pour les raisons que vous connaissez va partiellement compromettre l'effort entrepris par le Département et la SPN pour donner un esprit nouveau à ces conférences, renouvellement souhaité par le corps enseignant.

Nous nous permettons de vous demander, au nom du Comité central et du comité de la section du district de Neuchâtel de la SPN d'envisager — malgré le délai restreint — la possibilité de différer les conférences d'automne 1969 à la dernière semaine du présent trimestre.

Nous sommes très conscients des difficultés présentées par un tel renvoi. D'ores et déjà, nous vous remercions de toutes les dispositions que vous pourriez prendre pour que le succès de ces conférences ne soit pas compromis.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguées.

Société pédagogique neuchâteloise

Comité central
Le président :
Claude Zweiacker

2001 Neuchâtel, 18 novembre 1969

Monsieur Claude Zweiacker,
président de la Société pédagogique
neuchâteloise
2072 Saint-Blaise

Concerne : conférences officielles d'automne 1969

Monsieur,

Par votre lettre du 13 novembre 1969, vous demandez au Département de différer les conférences de l'automne 1969 à la dernière semaine du présent trimestre, afin de pouvoir s'assurer le concours de M. Eric Schärli. Il ne nous est pas possible de décider le renvoi que vous souhaitez. Ces journées, vous le savez, exigent la mobilisation d'un grand nombre de personnes et des engagements fermes avec des sociétés de gérance de locaux et de films ont été pris. Il n'est pas certain que nous puissions réunir pour le moment que vous suggérez tous les éléments qu'entraînent une telle organisation.

Comme vous, nous regrettons vivement que M. Schärli ne puisse pas tenir les engagements qu'il avait pris, mais l'importance de l'événement auquel son métier l'oblige à participer est telle que nous comprenons les raisons de son absence. Nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise. M. Pierre Versins a accepté de prolonger sa conférence : il avait l'intention de présenter des documents, des jouets et de la musique pour étayer sa théorie ; il pourra davantage recourir aux moyens audiovisuels et donnera ainsi, nous en sommes persuadé, un caractère nouveau et intéressant à sa causerie.

Nous nous permettons de souligner aussi que la réussite que nous souhaitons tous, avait été (selon la formule primitive) et sera cette semaine encore fonction de la participation active des enseignants. Vous avez constaté que nous souhaitons cette participation et que nous avons fait distribuer par l'intermédiaire des dépositaires locaux du matériel scolaire une circulaire invitant tous les maîtres intéressés à se préparer à intervenir dans le débat prévu.

Nous savons que vous comprendrez les raisons qui nous empêchent de vous donner satisfaction ; nous savons aussi que nous pouvons compter sur votre appui dans ces circonstances particulières et que vous tenez autant que nous à assurer la réussite de ces deux journées ; nous vous en remercions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseiller d'Etat
chef du Département :
F. Jeanneret.

Assemblée des délégués

Séance du 21 novembre. Présidence : Jean-Jacques Bolle, président de la section de Boudry.

Budget 1970. Après quelques commentaires et précisions en réponse à diverses questions faits par le caissier cantonal Marc-A. Grandjean, le budget est adopté à l'unanimité. (Voir ci-après.)

Informations. Le président central Cl. Zweiacker, informe ensuite l'assemblée de la suite qui a été donnée par le CC aux propositions adoptées lors des deux dernières assemblées des délégués. Toutes ces réalisations ont déjà fait l'objet d'une information dans l'« Educateur », au fur et à mesure de leur étude. Les commissions mises sur pied à cet effet rapportent régulièrement au CC.

Propositions. La liste des propositions de sections ou individuelles a paru dans l'« Educateur » N° 36 du 14 novembre. Nous nous y référons donc.

De la section de Neuchâtel :

1.1 Cette proposition est renvoyée à la prochaine AD fixée au 20 février 1970. La section pourra d'ici là l'étayer d'éléments plus précis. Renvoi voté par 13 voix contre 8.

1.2 La proposition est acceptée à l'unanimité, en y ajoutant la possibilité d'une option pour la couverture des accidents non professionnels, dont la cotisation serait payée par l'intéressé, mais au tarif du contrat collectif établi par l'Etat.

1.3 La commission pédagogique va sous peu présenter un rapport au sujet de l'intégration des élèves étrangers. Cette proposition viendra donc automatiquement en discussion devant le CC. Pour cette raison, l'AD refuse la prise en considération par 14 voix contre 6.

1.4 Cette proposition est refusée par 13 voix contre 6. Dans son libellé, elle présente des ambiguïtés qui pourraient se révéler dangereuses.

1.5. La proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

1.6 Proposition acceptée par 9 voix contre 6, après qu'un amendement proposé par la section de Boudry, visant à exclure de l'expérimentation éventuelle les classes de 5^e primaire et de 1^{re} MP et de 4^e P eut été repoussé.

1.7 Un amendement précisant que le mois d'août complet devrait être compris dans les vacances est repoussé par 11 voix contre 6. La section retire alors sa proposition.

De la section du Val-de-Ruz :

2.1 Malgré le retrait du mot « éducateurs », la proposition est refusée par 11 voix contre 1.

2.2 Lorsque des propositions au sujet de l'unification des périodes de vacances seront faites par le DIP, le CC s'appuiera sur les opinions que la discussion à ce propos a fait jaillir. La proposition est rejetée par l'ensemble de l'assemblée moins deux voix.

2.3 Après un double amendement, cette proposition est adoptée à l'unanimité. Elle est désormais ainsi libellée : « Une demande devrait être formulée auprès du DIP pour envisager la réduction d'horaire des élèves de 2, 3 et 4 P. Ramener cet horaire à 31 périodes, en étudiant parallèlement un allègement des programmes. »

2.4 et 2.5 Ces propositions qui sont en fait des questions sont retirées.

2.6 Proposition adoptée à l'unanimité.

2.7 Après un amendement proposé par la section du Locle, demandant la suppression des termes « aux yeux de tous », la proposition est adoptée à l'unanimité.

2.8 Cette proposition suscite des controverses. Il apparaît qu'une étude plus approfondie permettrait peut-être de prendre position. Pour l'instant, la section retire sa proposition.

Proposition individuelle :

3.1. Le problème soulevé est extrêmement vaste et socialement important. Il n'apparaît toutefois pas nettement que ce soit vraiment le rôle de la SPN de lancer cette étude. La proposition est refusée telle quelle. Le Comité central est, par contre, chargé d'étudier l'opportunité et les moyens éventuels d'une action SPN dans ce domaine.

Rappelons à tous nos membres que les séances de l'assemblée des délégués sont ouvertes à tous, les délégués régulièrement désignés par les sections ayant seuls voix délibérative. En l'occurrence, la présence de l'auteur de la dernière proposition eût été fort souhaitable, car un problème de cette envergure ne peut guère se traiter en quelques minutes, et sans le point de vue personnel de l'auteur. Il est des arguments percutants que le texte seul laisse quelque peu dans l'ombre.

Congrès SPR. Le président du CC donne aux délégués les informations en sa possession sur l'état des travaux préparatoires de la commission ad hoc.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 20 février 1970. Selon les statuts, les propositions des sections ou individuelles doivent parvenir au président du CC avant le 20 janvier.

GB

Budget du fonds général 1970

	1970	1969
Entrées		
Cotisations $185 \times 150.$ — = 27 750.—		
$315 \times 45.$ — = 14 175.—		
	41 925.—	42 000.—
		43 200.—
Intérêts et rist. impôt anticipé	550.—	550.—
Commissions sur primes	350.—	250.—
Recettes diverses	300.—	100.—
	43 200.—	44 100.—
Sorties		
Cotisations romandes $500 \times 24.$ —	12 000.—	12 240.—
Cotis. Fonds d'entraide $500 \times 5.$ —	2 500.—	2 550.—
Cotis. Fonds culturel $500 \times 1.$ —	500.—	510.—
Ristourne aux sections $185 \times 10.$ —	1 850.—	—.
Honor. caissiers dist. $185 \times 2.$ —	370.—	400.—
Séances Comité central	5 500.—	5 500.—
Administration		
(membres CC + frais administrateur + fournitures)	9 000.—	9 600.—
Commissions diverses	1 000.—	1 500.—
Déplacements et délégations	1 500.—	1 500.—
Subventions	1 150.—	1 150.—
Prime ass. RC La Neuchâteloise	1 650.—	1 500.—
Prime as. CAP	500.—	650.—
Caisse au décès	—.	2 000.—
Prix pédagogique	2 000.—	2 000.—
Tournoi cantonal des élèves	—.	1 000.—
Frais généraux	3 000.—	2 500.—
Divers, imprévus	1 000.—	1 000.—
	43 520.—	45 600.—
Excédent de dépenses présumé	320.—	

Institut neuchâtelois

L'Institut neuchâtelois a eu son assemblée réglementaire annuelle le 15 novembre à Neuchâtel. C'était la dernière fois que présidait M. Louis de Montmollin, charge qu'il assumait avec distinction et dévouement ces onze dernières années. La succession sera reprise par M. Gaston Clottu, ancien conseiller d'Etat, acclamé par l'assemblée. Cette nomination réjouira le corps enseignant avec qui ce magistrat entretint de très bonnes relations.

Les comptes bouclent par un boni de 321 francs et la fortune de l'IN s'élève à ce jour à 7498 francs.

Parmi les cinq nouveaux membres individuels désignés par l'Institut citons les noms de M. Pierre von Allmen, l'un des créateurs du haut lieu de culture qu'est devenue la ferme du Grand-Cachot, et d'Aurèle Nicolet, flûtiste de renom.

Deux membres collectifs furent reçus également : le « Théâtre de Poche » et la « Société des amis du Musée d'ethnographie ».

Cette assemblée fut suivie d'une séance publique où l'on entendit le discours d'adieux de M. de Montmollin et celui du nouveau président. Ce fut encore l'occasion de remettre le prix de l'IN à un professeur particulièrement brillant, qui se fit connaître au loin par ses ouvrages de biologie, M. Georges Dubois. M. Favarger, de l'Université de Neuchâtel, présenta le lauréat en termes sentis, remarquables. M. Dubois remercia puis il fit une savante causerie sur le cycle d'évolution de certains vers. La séance fut agrémentée avec bonheur de l'exécution au piano de deux pièces de Chopin et de Liszt par M. Louis de Marval, très applaudi.

Cette manifestation de belle tenue fut fort goûtée des nombreux auditeurs qui répondirent à l'invitation de l'IN.

W. G.

délégué de la SPN à l'IN.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

C DE NOUVEAUX MODÈLES !

Duplicateur scolaire à alcool
Duplicateur à encre et stencils (dès 430 francs)
Machines à adresser et coupe-papier
Photocopie à révélateur (pour livres !)
Photocopie à sec pour rétro-projecteur
Conditions très intéressantes sur matériel-accessoires.

Tout du SPÉCIALISTE UNIQUEMENT !

Echanges — reprises de toutes marques

Pierre Emery-Fink, agence romande & dépôt à 1066 EPALINGES/Lausanne
Tél. (021) 32 64 02

Correspondance sonore

Depuis quelque temps déjà, la plupart de nos collègues sont équipés de magnétophones. Ainsi, nous vous présentons ci-contre une fiche de correspondance sonore que nous vous prions de bien vouloir remplir. Elle nous servira à la constitution d'un fichier cantonal romand, voire, par la suite, international.

Tous ceux qui désirent entreprendre des échanges sonores avec une classe sont priés de nous retourner la fiche remise à l'adresse suivante :

M. Michel Jeannet
Collège de Bas-Monsieur
2332 La Cibourg

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Claude-André Scheurer, Crêts 4, 2056 Dombresson, en particulier pour la correspondance avec l'étranger.

- - - - - à découper - - - - -

CORRESPONDANCE SONORE

Nom et prénom de l'enseignant : _____

Adresse exacte : _____

Genre de classe : _____

Primaire					Secondaire				Divers	
1	2	3	4	5	1	2	3	4		
Filles					Garçons				Mixte	

Dispose d'un (de plusieurs) magnétophone(s) :

Marque(s)						
Nb. de pistes	2	4	2	4	2	4
φ max. des bobines :	cm		cm		cm	
Vitesses :	19	9,5	19	9,5	19	9,5
	4,75	2,37	4,75	2,37	4,75	2,37

Cherche un correspondant pour sa classe : _____

Régions souhaitées :
 a) _____
 b) _____
 c) _____

Date : _____ 19 _____

N. B. Veuillez cocher les cases qui conviennent.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1012 LAUSANNE. Tél. 23 85 90



Pour vos imprimés **bc** une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Jura bernois

Prolongement du débat pédagogique de Delémont

LA PRISE DE POSITION DES 500 ENSEIGNANTS

BIENNOIS ET JURASSIENS

SERA DISCUTÉE AU GRAND CONSEIL

Comme nous l'avons relaté brièvement, une intéressante séance pédagogique consacrée à la coordination scolaire sur le plan romand s'est tenue le 19 novembre à Delémont. C'est sur l'initiative de la section SEB de Delémont que plus de 500 enseignants du Jura et de Bienne ont assisté à ce mini-congrès. Après quelques exposés et une discussion, les participants votèrent une résolution demandant notamment à la Direction de l'instruction publique de mettre en vigueur pour 1972, son projet de loi et de décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale afin que la partie française du canton puisse opter définitivement pour l'école romande. Quelques jours après le débat de Delémont, le député Roger Jardin de Delémont déposait une motion d'urgence réclamant au Conseil exécutif l'élaboration d'un statut particulier pour les écoles du Jura. De leur côté, les organisateurs ont transmis la résolution à la Direction cantonale de l'instruction en priant cette dernière d'en donner connaissance au Conseil exécutif afin de hâter la mise en vigueur des décisions prises. Le Comité central de la Société pédagogique jurassienne suit de près les développements du débat de Delémont et fera connaître prochainement sa position.

La séance pédagogique présidée par M. Jean Sommer, instituteur à Vermes et président de la section SEB de Delémont permit au principal rapporteur, M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'École normale de Delémont, de préciser quels sont les principaux objectifs de la CIRCE (Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire). M. Tschoumy mentionna que la coordination scolaire était réclamée à la fois par les parents, par les milieux économiques et politiques et par le corps enseignant. Les multiples lacunes du système actuel furent énumérées dans le détail. C'est à Bienne lors du Congrès SPR de 1962 que pour la première fois on se fixa pour objectif de créer une école romande étant à même d'harmoniser et de coordonner les différents systèmes en vigueur.

POUR UNE PÉDAGOGIE RÉSOLUMENT MODERNE

Après avoir évoqué le problème délicat et particulier de la préscolarité où la fréquentation des classes enfantines et la préparation à la scolarité est très différente d'un canton romand à l'autre, M. Tschoumy déclare qu'il ne faut pas mettre sur pied l'école romande sur la base de compromis douteux qui ne risqueraient d'aboutir qu'à des indigences pédagogiques ; au contraire, l'école romande doit être l'aboutissement d'un effort prospectif pour une pédagogie renouvelée et résolument moderne. Tous les enseignants de Suisse romande, sans exception, devront être soumis à un recyclage complet pour éviter qu'un enfant, après avoir suivi les leçons d'un maître « recyclé » dans la perspective de l'école romande, ne retombe ensuite chez un enseignant appliquant

encore l'ancien système. Commentant l'initiative des jeunes membres du PAB visant à uniformiser d'emblée sur le plan suisse, le rapporteur souligna la nécessité d'harmoniser des systèmes d'enseignement dans une même région linguistique et n'envisager qu'ensuite l'harmonisation entre les différentes régions linguistiques du pays.

UN REFUS QUI RISQUE D'ÊTRE LOURD DE CONSÉQUENCE

Dans la dernière partie de son intervention, M. Tschoumy parla d'une décision qui risque de voir l'école jurassienne manquer le « train » de l'école romande. En effet, tout récemment, la commission parlementaire cantonale a, par 9 voix contre 8, et contre l'avis du directeur de l'instruction publique, le conseiller d'Etat Simon Kohler, rejeté le projet gouvernemental visant à modifier la loi sur l'école primaire afin de favoriser l'harmonisation des régimes scolaires cantonaux. Le projet prévoyait notamment de modifier l'âge d'entrée à l'école et de reporter à l'automne le début de l'année scolaire. De ce fait, les nouvelles dispositions permettant à l'école jurassienne de franchir plus allégrement le seuil de l'école romande ont été retirées de l'ordre du jour de la session de novembre du Grand Conseil. Comme devait le souligner M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire dans la suite du débat, la proximité des élections cantonales de mai 1970 risque de causer un retard considérable à la mise en vigueur des mesures d'uniformisation sans lesquelles le Jura ne peut s'associer à la coordination romande. Interrogé par M. Michel Girardin, maître d'application, le secrétaire central de la SEB, M. Rychner, après avoir fait connaître quelle était la position du comité cantonal, affirma que la coordination ne pourrait certainement pas entrer en vigueur en 1972.

Trois exposés complémentaires furent encore présentés : l'un de M. Charles Haller, maître d'application à Bienne relatant les travaux de la sous-commission de mathématique, le second de M. Fernand Donzé, professeur à l'École normale de Delémont, donnant un aperçu des préoccupations de la sous-commission du français, alors que M. Girardin, membre du conseil de surveillance de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques informait l'auditoire des objectifs visés par la nouvelle institution. L'assemblée vota finalement à la quasi-unanimité la résolution ci-dessous.

LA SOLUTION RÉSIDE DANS L'ÉLABORATION D'UN STATUT PARTICULIER DE L'ÉCOLE JURASSIENNE

Les 500 enseignants biennois et jurassiens ont le 19 novembre nettement démontré par leurs interventions et leurs votes successifs qu'ils entendent participer activement aux travaux de gestation de l'école romande. La structure actuelle de l'école bernoise, même si elle offre à la partie française du canton des dispositions particulières qui la rendent plus autonome, est encore trop rigide pour faciliter l'adhésion du Jura à la Romandie sur le plan scolaire. Les projets de loi et de décrets présentés par la DIP visaient principalement à

favoriser les mesures de coordination. La commission parlementaire les a rejetés. Elle s'est sans doute souvenue que le canton a une structure bicéphale en matière scolaire et que ce qui est valable à Porrentruy ne l'est peut-être plus à Meiringen. A cet égard, signalons un exemple significatif : à l'heure où les enseignants jurassiens se déclaraient résolument partisans du début de l'année scolaire en automne, une association bernoise pour le maintien du début de l'année scolaire au printemps se constituait à Berne. Elle compte à ce jour plus de 600 membres. Sans l'élaboration d'un statut d'autonomie scolaire pour la partie française du canton, on aboutira toujours à la quadrature du cercle car le Jura ne tient nullement à courir le risque de rater la coordination romande de par son appartenance au canton de Berne. A cet égard, on est impatient de connaître le sort que le Grand Conseil réservera à la motion Jardin lors de la dernière session de la législature.

Fr. E.

Réunis en grand débat pédagogique à Delémont...

500 ENSEIGNANTS JURASSIENS ET BIENNOIS AFFIRMENT LEUR VOLONTÉ DE PARTICIPER SANS RETARD AUX TRAVAUX DE COORDINATION DE L'ÉCOLE ROMANDE

RÉSOLUTION

Réunis en grand débat pédagogique à Delémont, le 19 novembre 1969, plus de 500 enseignants biennois et jurassiens ont pris connaissance de la participation de délégations jurassiennes à toutes les sous-commissions chargées de coordination interdépartementale de l'enseignement primaire en Suisse romande (CIRCE).

Affirment leur désir de participer aux efforts d'harmonisation.

Regrettent la décision prise par la commission parlementaire de rejeter le projet présenté par le gouvernement d'une loi et de deux décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale.

Craignent que ce rejet du projet gouvernemental n'astreigne le Jura à voir, en 1972, la coordination romande se faire sans lui, ce qui placerait les enseignants jurassiens et l'école jurassienne dans un isolement dramatique.

Affirment que la coordination suisse n'est à réaliser que par l'harmonisation préalable des organisations scolaires des régions — de la Suisse romande dans le cas particulier — faute de quoi ce n'est plus de coordination qu'il s'agira, ni de concertation, mais d'unification.

Demandent à la direction de l'instruction publique l'autorisation de poursuivre les travaux au sein de CIRCE.

Demandent à la direction de l'instruction publique, pour 1972, de mettre en vigueur son projet de loi et de décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale pour la partie de langue française du canton de Berne, au moins.

Fr. E.

Séance du Comité SPJ du 11 novembre au collège de la Poste, à Mâche

Présidence : H. Reber.

Présents : Mmes H. Hirschi, H. Wuest, A. Boillat, Y. Liechti. MM. G. Ruffino, J. Rothen, F. Bourquin, Jo Prongué.

Excusé : F. Erard.

Ordre du jour : 1. lecture du procès-verbal ; 2. correspondance ; 3. affaires courantes ; 4. divers et imprévus.

1. Le procès-verbal, lu pour la dernière fois par Mme Hirschi, est accepté, avec remerciements à la secrétaire démissionnaire.

Hélène Wuest a remplacé le président SPJ à l'assemblée extraordinaire des délégués de la SPR à Fribourg le 25 octobre. La SPJ accepte l'entrée de Fribourg dans la SPR.

2. Mme H. Troesch demande les statuts des jardinières d'enfants du Jura.

La SPJ transmet à M. Rychner.

M. Marc Haegeli démissionne de la Guilde de documentation SPR. Nous attendons des nouvelles du président de la Guilde (M. André Maeder, Lausanne), et nous prendrons des renseignements complémentaires sur le travail de cette commission, avant de nommer un successeur à M. M. Haegeli.

3. Commission des 13 (thèses 7 et 10) : nous attendons encore les réponses des sections de Delémont et de Moutier, qui nous seront données lors de notre rencontre à Delémont, le 19 novembre.

4. H. Reber fait part d'un oubli involontaire de la section de Delémont : la SPJ n'a pas été invitée à la journée d'information de Delémont, le 19 novembre. Promesse est faite par M. Sommer de réparer son oubli.

5. Institut romand de recherches et documentation pédagogiques : douze propositions devaient être faites par la SPR. Quatre sont retenues dont celle de M. M. Girardin.

6. La conférence des présidents sera l'interlocuteur valable de la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

Une convention est présentée à cet effet. La SPJ s'y rallie. Elle peut être acceptée puisqu'elle laisse libre chaque association. Ne sera appliqué que ce qui sera accepté par les associations cantonales.

7. Fonds du centenaire des EN de Porrentruy et de Delémont : l'affaire est en cours.

8. Trois associations — PPP, Action de Carême, Swissaid — se sont réunies pour une information du tiers monde. La SPJ est sollicitée d'appuyer cette information et de la faire passer dans les écoles. Après rapport du président, le comité accorde sa collaboration. Le rédacteur de l'« Educateur » publiera volontiers la documentation pédagogique qui sera mise à sa disposition.

Séance levée à 21 h. 45. Prochaine séance : 2 décembre, à 20 heures.

Le président :
H. Reber

La secrétaire :
Y. Liechti

Assemblée synodale d'automne du corps enseignant de Bienne - La Neuveville

Une centaine de membres de la section Bienne - La Neuveville de la Société des enseignants bernois (SEB) se sont réunis mercredi matin à l'aula du collège de Delémont à l'occasion de l'assemblée synodale d'automne.

En ouvrant les débats, le président de section, M. Michel Lanève, salua les participants et plus particulièrement le nouvel inspecteur d'arrondissement, M. Charles Hirschi qui, pour la première fois, assistait officiellement au synode. Tout en le félicitant de cette brillante promotion, M. Lanève se dit persuadé que M. Hirschi saura mettre sa riche expérience et ses qualités d'animateur et de collaborateur au service de l'école tout entière. Le président salua également la présence de M. Albert Berberat, ancien inspecteur, président de la commission des cours de perfectionnement.

Rapport présidentiel

Après la lecture du procès-verbal, parfaitement rédigé par M. Jo Prongué de La Neuveville, le président aborde le chapitre des mutations. L'assemblée admit une douzaine de nouveaux membres et enregistra quelques départs et quelques transferts de section.

En présentant son rapport présidentiel, M. Lanève releva la belle nomination de M. Lucien Bachmann, membre de la section, à la vice-présidence de l'assemblée des délégués de la SEB. Diverses informations furent portées à la connaissance des participants : le camp de ski a été renvoyé, faute de neige ; M. Ferrario, qui est félicité par le président pour sa récente nomination en qualité de directeur du Centre d'information mathématique (CIM), a remis sa démission de délégué du corps enseignant à la commission des salaires biennois M^{lle} Marie-Jeanne Vuilleumier et M. Jean-Pierre Botteron représenteront la section à la Commission des treize instituée pour mettre en application les thèses 7 et 10 votées au Congrès SPJ de juin 1968. Le renouvellement des membres du comité cause des soucis au président de section. Bien que le recrutement de dirigeants de section pose de sérieux problèmes, les participants, sur proposition de M. André Schwab, ancien président de section, repoussèrent énergiquement une suggestion d'allouer à l'avenir une indemnité aux membres du comité.

Il appartenait ensuite à M. Jean Rothen, trésorier, de présenter le rapport de caisse. Le compte d'exploitation 1968-1969 boucle avec un bénéfice de Fr. 282.—. Aussi, M. Rothen propose-t-il de maintenir la cotisation à Fr. 6.—. Sur proposition de MM. Felalime et von Allmen, vérificateurs, l'assemblée adopta les comptes tout en donnant décharge au caissier.

Messages du secrétaire central et de l'inspecteur

Le secrétaire central de la SEB, M. Marcel Rychner, qui avait à visiter dans la matinée pas moins de quatre assemblées synodales, rompit une lance en faveur d'une meilleure cohésion du corps enseignant en face des autorités. Il demanda aux pédagogues de parfaire leur information en consultant régulièrement les journaux corporatifs. En cette

période actuelle, qui soumet l'école à d'importantes mutations, M. Rychner exhorta les enseignants à faire connaître sans tarder les propositions, vœux, requêtes et autres demandes qu'ils auraient à formuler au sujet des réformes envisagées.

L'assemblée adopta ensuite à de fortes majorités, diverses modifications des statuts de la SEB concernant les œuvres sociales, la durée des fonctions des membres du comité et la composition des comités des sections.

Aux divers, M. Charles Hirschi, inspecteur scolaire, fit part des excellentes impressions qu'il ressentit lors des premiers contacts établis avec les différentes classes de son arrondissement. Les essais tentés en Suisse et dans le canton de Berne en vue d'enseigner la seconde langue nationale dès la quatrième année à l'aide des moyens audio-visuels, permirent à M. Hirschi de décrire l'expérience en cours à Moutier et les prochains essais qui seront notamment tentés à Tramelan, Bienne, Courtelary et au Plateau de Diesse. Le second volet de son intervention fut consacré à l'épineux problème des enfants italiens de Bienne, problème qui trouvera une solution meilleure lorsque le projet d'ouvrir de nouvelles classes de première année en vue de faire diminuer les effectifs aura été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président leva la séance, non sans avoir rappelé aux membres, l'importante séance pédagogique de l'après-midi, séance qui avait motivé le déplacement de Delémont pour tenir le synode d'automne.

Celui-ci trouva d'ailleurs un prolongement fort sympathique puisque les enseignants biennois et neuvevillois se retrouvèrent à midi au Château de Domon pour déguster une délicieuse spécialité au cours d'une joyeuse agape.

Fr. E.

Synode du corps enseignant d'Ajoie

Il fallut attendre jusqu'au mois de novembre pour faire coïncider la date d'un tardif synode d'été avec celle d'une importante réunion pédagogique réunissant tout le corps enseignant jurassien à Delémont.

C'est dans le charmant village de Develier, à l'Hôtel du Cerf, que s'arrêtèrent au matin du 19 novembre une soixantaine d'enseignants de la section d'Ajoie.

M. Gérard Chiquet souhaita la bienvenue à tous les participants. Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le président soumit à l'assemblée les demandes d'admission dans la SEB de toute une pléiade de jeunes maîtres et maîtresses : M^{mes} Anne Barras, Myriam Gerber, Jacqueline Vauclair, Mireille Cramatte, institutrices à Porrentruy, Geneviève Cramatte, maîtresse secondaire à Porrentruy, Françoise Amman, institutrice à Montenol, Elisabeth Billeux et Pierrette Catellani, institutrices à Chevenez, Alberte Lachat, Bernadette Schaffner, Monique Maître, institutrices à Fontenais, Jocelyne Laubscher, institutrice à Courgenay, Marie-Jeanne Borruat, institutrice à Réclère, Marie-Claire Mouche et Christiane Plomb, institutrices à Bressaucourt, Françoise Röthlisberger, institutrice à Montignez, ainsi que MM. Didier Theubet, maître secondaire à Bonfol, Jean-

François Nussbaumer, maître secondaire à Porrentruy, René Balmer, instituteur à Courgenay, Denis Bessire, instituteur à Courchavon, Marcel Challet, instituteur à Buix, Jean-Marie Droxler, instituteur à Pleujouse, Claude Prêtre, instituteur à Bressaucourt et M. Bernard Chappuis qui était auparavant dans la section des Franches-Montagnes. D'autre part M^lles Viviane Carrel, Marguerite Imhof et Jeannine Mouche ont quitté la section de Porrentruy.

M. André Bellenot, maître à l'Ecole cantonale est élu membre du comité en remplacement de M. Marcel Guélat qui poursuivra ses études.

MM. Moirandat et Wenger, tous deux instituteurs à Char-moille, sont nommés vérificateurs des comptes.

Rapport de M. Pierre Henry, délégué de la SEB

M. Henry annonça notamment le changement de dénomination de la société. Comme elle n'est pas seulement une association d'instituteurs et d'institutrices mais groupe également des maîtresses de travaux à l'aiguille, des jardinières d'enfants, des maîtresses ménagères, des maîtres secondaires, des maîtres de gymnase, il était logique de remplacer le terme d'instituteur par celui d'enseignant. Il parla également du nouvel article des statuts qui prévoit la prolongation de la durée des fonctions des membres des comités : leur mandat sera porté de quatre à six ans. Désormais les comités seront renouvelés par tiers tous les deux ans ce qui assurera une meilleure continuité au sein des organes dirigeants.

Evoquant le perfectionnement du corps enseignant, M. Pierre Henry fit état de deux thèses en présence. La commission extra-parlementaire estime qu'il convient de rendre obligatoires, notamment pour les jeunes membres du corps enseignant, certains cours, alors que la SEB serait favorable à une solution plus libérale. Le comité est d'avis qu'il faut faire confiance à l'instituteur et à son sens des responsabilités.

Rapport du président

M. Gérard Chiquet expliqua les raisons pour lesquelles le comité de section avait décidé d'organiser le synode relativement tard. Il s'agissait de faire « d'une pierre deux coups » : réunir l'assemblée synodale et donner aux participants la possibilité d'assister aux conférences concernant l'école romande. Ce n'était pas là, la traditionnelle partie récréative mais vu l'importance du sujet traité, le comité avait pensé que les enseignants renonceraient volontiers à un après-midi de détente parce qu'ils s'intéressent fort aux nouveaux programmes de 1972.

Pendant la période écoulée, M. Reber, président de la SPJ avait chargé le comité de trouver deux membres du corps enseignant d'Ajoie pour étudier les thèses 7 et 10 du rapport de M. Michel Girardin. M. Claude Juillerat, maître primaire à Porrentruy et M. François Laville, maître secondaire à Porrentruy ont accepté de représenter la section au sein du comité.

Le président félicita ensuite les instituteurs et institutrices qui avaient accompli leurs vingt-cinq ans d'enseignement : M^lle Simone Corbat, maîtresse de travaux à l'aiguille, Sœur Paule Guélat, maîtresse à l'école enfantine de Boncourt, M^{me} Gisèle Born, institutrice à Porrentruy, M^lle Madeleine

Cerf, institutrice à Bonfol, M. Pierre Henry, maître à l'école d'application, M. Pierre Terrier, instituteur à Beurvesin et les quarante ans d'enseignement de M^{me} Aimé Chappuis, institutrice à Fregécourt. Il souhaite une heureuse retraite à M. Brice Jolidon qui avait été dignement fêté à l'école primaire de Porrentruy.

L'assemblée se leva pour rendre un hommage posthume à M^{me} Gagnat, maîtresse d'application retraitée, et à M^lle Germaine Pétermann, institutrice à Saint-Ursanne.

Votation

Les projets de modifications touchant trois articles des statuts de la SEB dont M. Pierre Henry avait explicitement parlé, furent adoptés à l'unanimité.

Divers

M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB invita chaque membre du corps enseignant à vouer une attention plus soutenue aux problèmes corporatifs afin d'assurer une meilleure cohésion au sein des sections. Il annonça la nomination prochaine d'un rédacteur à plein temps de la « Schweizerische Lehrerzeitung » avec laquelle l'« Ecole bernoise » a fusionné. Il espère que des améliorations sensibles seront apportées non seulement dans la présentation du journal mais dans sa rédaction.

Plusieurs instituteurs émirent des critiques à ce sujet. Il semble que le périodique ne donne pas satisfaction à la majorité des membres du synode d'Ajoie. Après sondage d'opinion force fut bien de constater qu'aucune des personnes présentes ne lisait la partie allemande du journal. M. Hugues Plomb fit la proposition ferme aux termes de laquelle il souhaite le regroupement des articles en français, proposition qui sera étudiée par le comité.

M. Michel Cerf proposa quant à lui la suppression de l'école complémentaire.

M. Alain Crevoisier renseigna ses collègues sur le travail des groupes de « L'Ecole et la vie » qui s'inspirent plus particulièrement, mais non exclusivement de la méthode Freinet.

La partie administrative se termina par l'allocution de M. Chappuis, instituteur et maire qui donna quelques précisions sur le développement de son village. Et les enseignants entamèrent bientôt des discussions passionnées devant les apéritifs offerts par la commune de Develier.

Anne-Marie Choulat.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

divers

Une nouvelle Auberge de jeunesse

Saint-Cergue, la sympathique station du Jura, possédait déjà une auberge de jeunesse; vétuste et incommode, elle était vouée à la démolition. Dans une vaste demeure jurassienne du XVIII^e siècle, de nouvelles installations ont été aménagées, permettant d'accueillir plus de 120 jeunes dans des locaux bien chauffés et bien agencés.

La nouvelle AJ a été inaugurée solennellement samedi 29 novembre, en présence du conseiller d'Etat Ravussin, du président central de la Fédération AJ Martin Beck (Zurich) et des membres des autorités locales. Notre collègue Ruf-

fetta, inspecteur scolaire, représentait le Département de l'instruction publique. M. Robert Lorenz, président de l'Association vaudoise des AJ eut d'aimables paroles pour les architectes MM. Jaquet et Fragnières, qui ont vraiment fait œuvre d'avant-garde, tout en respectant le style de l'immeuble.

Comme on peut l'imaginer, la nouvelle AJ sera très demandée, cet hiver déjà; il est recommandé aux maîtres désireux de s'y rendre avec leurs classes de s'annoncer assez tôt auprès du secrétariat des AJ vaudoises, 1842 Territet, où à l'AJ de Saint-Cergue, tél. (022) 60 12 91. *A. P.*

PARENTS! EDUCATEURS!

Offrez à vos enfants un abonnement à la magnifique **REVUE POUR LES JEUNES de 8 à 15 ans**, introduite cette année en Suisse

amis - COOP

le magazine de la coopération scolaire et de la famille !

9 numéros par année, de 48 pages en couleurs, conçus par des enseignants et réalisés par des journalistes spécialisés, dans un esprit moderne et novateur...

- une brillante illustration ;
- des reportages d'actualité et des rubriques consacrées aux sports, à la science, aux animaux, à la nature ;
- des documents historiques et géographiques pour la classe ;
- des bandes dessinées, des contes et nouvelles, des jeux, concours, etc.

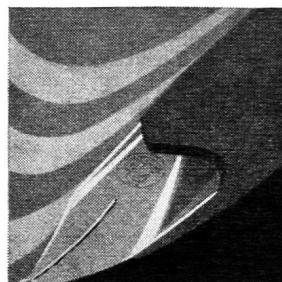
**Souscrivez maintenant un abonnement pour 1970
au prix très réduit de 4 fr. seulement** (au lieu de 9 fr.) !

Inscriptions par versement postal * (avec adresse exacte et complète du nouvel abonné) sur le CCP 10 - 207 92, Séminaire Coop romand, avenue Vinet, 25, Lausanne (Fr. 4.—) qui adressera sur demande un spécimen du magazine « Amis-Coop ». **Dernier délai : 15 décembre 1969.**

* Bulletins à disposition dans les magasins Coop, au Centre Coop, Lausanne (service clients, 1^{er} étage) ou service publicité, 3, rue Chaucrau.



L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

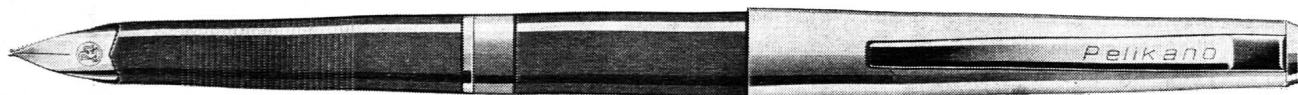
■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 9173 73



6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1